

« Ces enfants en mal de liens, confiés... »

Comment les accompagner en action médico-sociale précoce ?

La place de leurs parents et la cohérence entre les différents intervenants ... »

Au cours des journées de novembre 2011, nous avons cherché à passer de la défiance à la confiance en examinant les peurs réciproques qui perturbent l'alliance avec "Ces familles qui nous déroutent", aux vulnérabilités multiples.

En 2014 nous allons chercher comment travailler ensemble pour renforcer les liens très fragiles qui tiennent encore entre parents et enfants dans les situations de violences familiales, de maltraitance, de carence, de placement... Les troubles du développement, les retards, les handicaps qui sont constatés chez l'enfant dans les CAMSP, les SESSAD sont parfois directement liés à ces situations ou majorés par elles. Des enfants prématurés et/ou porteurs de handicap naissent aussi dans ces familles fragiles.

De multiples intervenants médicosociaux, judiciaires interviennent auprès de l'enfant et de sa famille, chacun avec sa logique institutionnelle, il nous faut alors dégager des pistes de travail en synergie et en cohérence pour établir et/ou restaurer des liens entre professionnels afin d'établir et/ou de restaurer les liens abîmés ou rompus entre les parents et les enfants.

Partant des situations les plus dégradées en action médico-sociale précoce, nous chercherons à analyser ce qui permet de tisser des liens dans la continuité sans se décourager en respectant la place et les droits de chacun, enfant, parents, assistants familiaux, professionnels de pouponnière, de l'Action Sociale, de la justice.

Puis dans les situations où l'enfant vit dans son milieu familial nous éclairerons tout ce qui peut prévenir les ruptures de liens dans le travail d'action médico-sociale précoce : émergence du lien mère/enfant, père/enfant, soutien à la parentalité par des dispositifs appropriés dès la grossesse, lors de l'accouchement, des premiers mois. C'est au tout début de la vie que les liens se tissent...

Quels impacts sur nos pratiques professionnelles, quelles modalités d'accompagnement à initier pour être en alliance avec les parents, nous articuler avec les partenaires, faire du lien pour gérer les crises et éviter de créer de nouvelles ruptures ?

Ces journées d'étude vont nous aider à réfléchir à une action précoce « bienveillante » où la souffrance de l'enfant, la prise en compte prioritaire de ses besoins, le respect de la place et des droits de ses parents doivent guider toute intervention et décision le concernant.

30^{èmes}
Journées d'Etude
de l'ANECAMSP

Ces
enfants
en mal
de liens,
confiés...

Comment les accompagner
en action médico-sociale précoce ?

La place de leurs parents et la cohérence
entre les différents intervenants...

jeudi 6 + vendredi 7 novembre 2014

Paris - Espace Reilly
21 rue Hénaud - 75012 Paris

ANECAMSP
Association Nationale des Espaces
de Soins et de Soutien à la Parentalité
1 Avenue de la République - 75011 Paris

en partenariat
avec le
CNAPE
Le CNAPE est un organisme
de protection
de l'enfance

Renseignements et inscriptions :

ANECAMSP - 10 Rue Erard - 75012 PARIS

Tél. 01 43 42 09 10 - Fax 01 43 44 73 11

Email : anecamsp@gmail.com

Site Internet : www.anecamsp.org

Journées d'Etude de l'ANECAMSP 6 et 7 novembre 2014

Jeudi 6 novembre matin :

Enfants en mal de lien. Qu'en est-il ?

Modérateur : Elisabeth ZUCMAN

08h30 : Accueil des participants

Mot des Présidents ANECAMSP et CNAPE

09h00 : La problématique du lien indispensable au développement de l'enfant, rupture ou maintien? Dr Pascal RICHARD

09h45 : « Un droit au maintien des liens pour le meilleur et pour le pire ? », Stéphane WINTER, juge

10h30 : Echanges avec la salle

11h00 : Pause

11h30 : Le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance. Fabienne QUIRIAU, CNAPE (Convention Nationale Associations de Protection de l'Enfance)

12h15 : Echanges avec la salle

12h30 : Déjeuner

Jeudi 6 novembre après-midi :

Quels soins, quel projet mettre en place pour l'enfant et sa famille ? Qui est le garant des articulations entre professionnels et institutions ? Le placement est-il à lui seul thérapeutique ?

Modérateur : Catherine GRANGE

14h00 : Place de l'information préoccupante avant, pendant, après une prise en charge ou un accompagnement en PMI

Dr Anne ROUDAUT et Dr Elisabeth JUDE LAFITTE (médecins de PMI)

14h30 : Place des CG dans la coordination du soin des enfants placés, Dr Olivier BERNARD (médecin ASE des Bouches du Rhône)

15h00 : Echanges avec la salle

15h30 : Pause

16h00 : « Enfants confiés dans l'Yonne : tradition et actualité. Expérience de l'équipe du CAMSP d'Auxerre », Dominique BOUTROLLE.

16h30 : Place et rôle de l'assistante sociale lors de l'accueil d'un enfant confié, cohérence des interventions ? CAMSP (en cours)

- Echanges avec la salle

Vendredi 7 novembre matin :

Quelles actions préventives pour prendre soin du lien parent enfant ? Eviter la rupture est-ce toujours possible et souhaitable ?

Modérateur : Yvette GAUTIER

09h00 : Crèches enfants présents: Christine AUGUIN et Françoise GERBER

09h30 : Florence LEROY, parent dont l'enfant a été suivi à enfants présents
Peut-être table ronde ?

Echanges avec la salle

10h30: Pause

11h00 : "Le centre parental, un espace de co-construction de protection de l'enfant avec ses deux parents", Frédéric Van der BORGHT

11h45 : « Parent'Ailes : l'accueil de jour de l'Ermitage à Mulhouse », Marie-Odile SIBRE et Jean-Marc DEZEQUE

12h15 : Echanges avec la salle

12h30 Déjeuner

Vendredi 7 novembre après-midi:

Nouvelles approches des liens, nouvelles places des parents, des professionnels et des institutions à construire dans le respect

Modérateur : Stéphanie JURE

14h00 : "La Force Convocatrice des Familles en Détresses Multiples et ce qu'elle nous fait faire: Concertations Cliniques et Cliniques de Concertation". Dr Jean-Marie LEMAIRE, Liège

14h45 : CNAEMO, Jean-Marc LEPINEY (président du Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert)

15h30 : Conclusion par la défenseure des enfants. Marie DERAÏN

**Préprogramme du 24/06/14bis sous réserve de modifications :
titres provisoires pour les interventions**